

AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 640

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'eau potable et au traitement de l'eau ainsi qu'un emprunt de 3 270 000 \$ à ces fins

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 novembre 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 4^e jour du mois de décembre 2023.

Le greffier,

Me Marc Giard, OMA, avocat